Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BELFORT

BP 70 387
1 rue de Morimont-90007 BELFORT
Internet : WWW.INFOGREFFE.FR
Minitel : 3617 INFOGREFFE ou Tel.: 0891 01 11 11
03.84.28.05.57 - Fax 03.84.28.86.54

RECEPISSE DE DEPOT

BLOUC

Faubourg de Belfort
90100 Delle

V/REF :
N/REF : 2000 B 29 / 2008-A-1159

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BELFORT certifie qu'il a reçu le 07/11/2008,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE BELFORT en date du 07/11/2008
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

BLOUC
Société anonyme
Faubourg de Belfort
90100 Delle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-1159 le 07/11/2008

R.C.S. BELFORT 429 190 663 (2000 B 29)

Fait à BELFORT le 07/11/2008,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

LES JURISTES ASSOCIES DE LORRAINE
SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Gambetta - 57000 METZ
Tél : 03.87.63.03.17 - Fax : 03.87.63.05.16

Déposé au Greffe
Tribunal de Commerce
le 21/11/08
Sous le N° d'Entrée 1159
Le Greffier

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BELFORT

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION

D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

PRESENTEE PAR :

- Monsieur Alain SASSET Né le 2 mai 1966 à DOLE (39)
demeurant 27 rue de la Banque – 70000 VESOUL

Agissant en qualité de Président de la **SA BLOUC**
Société Anonyme au capital de 118.910,23 €uros,
sise Faubourg de Belfort – 90100 DELLE
Immatriculée au RCS de BELFORT sous le numéro 429 190 663

Requérant,

Représentée par son Avocat, Maître Jacques BAULER, Avocat inscrit au Barreau de METZ, sise 14, rue Gambetta - 57000 METZ

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- que la Société doit émettre une action de préférence et attribuer celle-ci à un actionnaire nommément désigné,

- qu'en vertu des articles L. 225-8 et L. 225-14 du Code de Commerce applicables sur renvoi de l'article L. 228-15 du Code de Commerce, ainsi que des articles 64 et 72 du décret du 23 mars 1967 un Commissaire aux Apports, choisi parmi les Commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L 822-1 du Code de Commerce ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux, doit être désigné par décision de justice afin d'apprécier les droits attachés à l'action de préférence ;

- que les Commissaires sont désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête ;

- Que par requête en date du 16 octobre 2008 et par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BELFORT du 22 octobre 2008, la SARL ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES a été désignée Commissaire aux Apports qui aurait pour mission d'apprécier les droits attachés à l'action de préférence conformément aux dispositions de l'article L. 225-8 du Code de Commerce.

Or, celui-ci ne peux remplir cette mission compte tenu d'une incompatibilité tenant au mandat occupé actuellement par ladite SARL ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant de la S.A BLOUC, requérante.

En conséquence de quoi, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un nouveau Commissaire aux Apports qui aura pour mission d'apprécier les droits attachés à l'action de préférence conformément aux dispositions de l'article L. 225-8 du Code de Commerce.

Votre attention est respectueusement attirée sur :

Madame Odile PETIT
sise 48 bis, avenue Franklin ROOSEVELT – 77210 AVON
(SIRET : 443.441.977.00016)

inscrite sur la liste prévue à l'Article L 225-219 du code de Commerce.

FAIT A METZ, LE 5 novembre 2008

Pour le requérant,

Jacques BAULER
Avocat au Barreau de Metz

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

ORDONNANCE

Nous, Joël BONNEF Président du Tribunal de Commerce de BELFORT,

Assisté de Maître Alain PIERRAT, Greffier associé,

Vu la requête de Maître BAULER représentant de la SA BLOUC, immatriculée au RCS BELFORT 429.190.663, dont le siège social est à DELLE 90100 Faubourg de Belfort

Vu les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-8, L.225-14 et L.225-219 ainsi que les articles R.225-7 et R.225-13 du Code de Commerce

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

Madame Odile PETIT sise 48 bis avenue Franklin ROOSEVELT à AVON (77210)

Laquelle aura pour mission d'apprécier les droits attachés à l'action de préférence conformément à l'article L.225-8 du Code de Commerce et d'en faire rapport,

Belfort le 07 NOV. 2008

Maître Alain PIERRAT — M. Joël BONNEF

Greffier Associé — Président du Tribunal de Commerce

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT